

Direction des Affaires générales
Décision n°2021 -002

**LE PRÉSIDENT
DE L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC
CAMPUS CONDORCET**

Vu le décret N°2017-1831 du 28 décembre 2017 relatif à l'organisation et au fonctionnement de l'établissement public Campus Condorcet,

Vu l'annonce du Jeudi 14 janvier 2021 du Premier Ministre de prendre une nouvelle série de mesures permettant de freiner la propagation du virus en instaurant notamment un couvre-feu de 18 heures à 6 heures sur l'ensemble du territoire national et ceci à compter du samedi 16 janvier 2021,
Considérant que cette mesure est applicable pour une période minimale de 15 jours,

DÉCIDE

Article unique :

De fermer à 18 heures, jusqu'à nouvel ordre et a minima pour la période indiquée ci-dessus, l'ensemble des locaux suivants :

- les bâtiments de recherche Nord et Sud
- le bâtiment de l'Ined
- l'hôtel à projets
- l'espace associatif et culturel

D'inviter chacune et chacun, sauf situation dérogatoire, à prendre toutes dispositions pour respecter le couvre-feu.

La décision 2021-001 en date du 11 janvier 2021 reste en vigueur.

Fait à Aubervilliers, le 15 janvier 2021

Jean-François Balaudé

Président de l'EP Campus Condorcet

Affichée le 15 janvier 2021

Publiée le 15 janvier 2021

Exécutoire le 16 janvier 2021



**Onze membres
pour un campus**

Centre national
de la recherche
scientifique

École des hautes
études en sciences
sociales

École nationale
des chartes

École Pratique
des Hautes Études

Fondation
maison des sciences
de l'homme

Institut national
d'études
démographiques

Université Paris 1
Panthéon - Sorbonne

Université
Sorbonne Nouvelle

Université Paris 8
Vincennes Saint-Denis

Université
Paris Nanterre

Université
Sorbonne Paris Nord